

Index

1. Introduction Vermetten
2. Les Pays-Bas
3. Créer une entreprise
4. Trouver des locaux
5. Subventions
6. Financement
7. Législation fiscale pour les entreprises
8. Impôt sur le revenu
9. Impôt sur les dividendes
10. Impôt sur les salaires
11. TVA
12. Personnel
13. Contact

Introduction Vermetten

Vous avez une entreprise dans votre pays d'origine et vous souhaitez également entreprendre aux Pays-Bas ? Dans ce cas, vous avez sans doute besoin d'un comptable qui vous conseillera pour toutes les questions transfrontalières. Vous avez besoin d'un comptable qui examine les deux aspects de ce type de problèmes et vous conseille en la matière de manière claire et précise. Vous pouvez compter sur l'expertise des experts-comptables et des conseillers de Vermetten.

Vous trouverez dans ce document des informations importantes sur la manière de faire des affaires aux Pays-Bas, mais aussi sur les différentes entités juridiques, les impôts, le financement, les subventions, le personnel, etc. Avez-vous des questions ? Veuillez contacter :



Ruud van Zijl

+31 (0)6 55 33 78 53

info@vermetten.nl

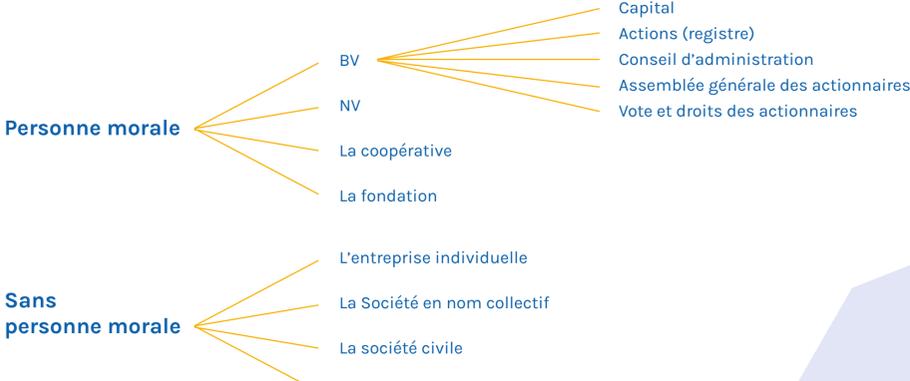
plus d'informations

Les Pays-Bas

- ▶ 17,5 M habitants
- ▶ Logistique: Port de Rotterdam, Schiphol,
- ▶ Production: Chimique, Alimentation, Électronique
- ▶ Services: Financiers
- ▶ Partners: l'Allemagne, Belgique, le Luxembourg, la Chine, la Grande-Bretagne, la France, la Russie et les États-Unis.
- ▶ Peu de grèves
- ▶ Connaissance des langues / orientation internationale



Créer une entreprise

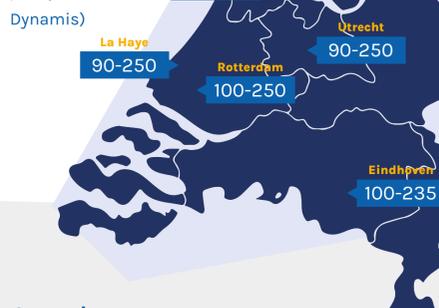


Problèmes pratiques en venant de l'étranger:

- ▶ WwFT: loi contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
- ▶ identification de l'ubo (bénéficiaire effectif)
- ▶ identification de l'ubo (bénéficiaire effectif)
- ▶ Notaire
- ▶ Expert comptable
- ▶ Banque
- ▶ Bailleur

Trouver des locaux

Emplacement Prix médians de location demandés (janv. 2021) Euro / sq.m. / an (source Dynamis)



Subventions

Innovation

- ▶ WBSO (Loi sur la promotion de la recherche et du développement) – réduction de sur les salaires (charges sociales et prélèvement à la source)
- ▶ "Innovation Box" – réduction d'impôt sur les sociétés

Règle des 30% – travailleurs avec connaissance/ expérience qui est rare sur le marché Néerlandais (réduction sur l'impôt sur les salaires)

Investissements

- ▶ MIA (Régime de déduction pour investissements environnementaux)
- ▶ KIA (Déduction pour investissement à petite échelle)

Financement

- ▶ BMKB (Borgstelling MKB Kredieten) (Système de garantie de crédit pour les PME)
- ▶ GO (Garantie Ondernemingsfinanciering) (Garantie de crédit aux entreprises)

Législation fiscale pour les entreprises

- ▶ Les Pays-Bas n'imputent pas de retenue à la source sur les intérêts et les redevances, sauf pour les paiements aux pays à faible imposition (paradis fiscaux) et en cas d'abus.
- ▶ Dans la plupart des cas, tous les bénéfices que la société mère néerlandaise reçoit de filiales étrangères sont exonérés d'impôt aux Pays-Bas (exonération de dividendes), sauf paradis fiscaux
- ▶ Les Pays-Bas offrent une compensation fiscale attrayante sous la forme de la règle des 30% pour certains membres du personnel étranger qui sont temporairement employés aux Pays-Bas.
- ▶ Un système très compétitif de taux d'imposition des bénéfices.
- ▶ Taxruling – moyen d'obtenir une assurance fiscale préalable (rescrit fiscal)
- ▶ Exonération produits de participation
- ▶ Intégration Fiscale (>95% des actions d'une filiale)
- ▶ Règle de dépouillement des gains: limite la déductibilité des charges d'intérêts nettes au plus élevé des montants suivants:
 - ▶ (i) 30 % de l'EBITDA ou
 - ▶ (ii) un seuil de 1 million d'euros
- ▶ Déclarations fiscales: dans les 5 mois suivant la fin de l'exercice de la société (16 mois si cabinet d'experts comptables)
- ▶ Impôt sur les sociétés
- ▶ Bénéfice ≤ 245.000: 15% (PME)
- ▶ Bénéfice > 245.000: 25%

Gouvernement à annoncé que la premier tranche sera augmenté jusqu'au 395.000 de bénéfice. Mais... (politique, Covid?)

- ▶ Pertes déductibles pendant les 6 années qui viennent et l'année précédente
- ▶ Principe de la pleine concurrence (Arm's length principle)
- ▶ Amortissement limité des bâtiments

Impôt sur le revenu (des personnes physiques)

Trois Catégories ("Box") d'imposition indépendantes:

- ▶ **Box 1**: revenu imposable du travail et de la résidence principale
 - ▶ 37,10% jusqu'au revenu de 68.507 Euro, taux maximum de 49,5%
- ▶ **Box 2**: revenu imposable provenant d'intérêts substantiels (valeurs mobilières détenues à plus de 5%)
 - ▶ 26,9%
- ▶ **Box 3**: Revenu imposable de l'épargne et des placements
 - ▶ 31% d'imposition sur base d'une rendement fixe

Paielements anticipés d'impôt

Déclaration fiscale avant le 1er Avril (si cabinet d'experts comptables plus un an)

Impôt sur les dividendes

- ▶ Remboursement partiel des fonds versés sur les actions par les actionnaires;
- ▶ Paiements de liquidation supérieurs à la moyenne des fonds propres libérés;
- ▶ Actions gratuites provenant des bénéficiaires;
- ▶ Dividende constructif. Il s'agit des paiements effectués par une société principalement au profit d'un actionnaire plutôt qu'aux intérêts commerciaux de la société;
- ▶ Les paiements d'intérêts sur la dette hybride admissible en tant que telle sont traités comme des paiements propres informels de la société emprunteuse.
- ▶ Lorsque, dans les relations intérieures, les actions, les certificats de participation aux bénéfices et les prêts en espèces des participations auxquels s'applique l'exonération de participation bénéficient d'avantages;
- ▶ Si une société néerlandaise verse des dividendes à une société établie dans un État membre de l'Union européenne/EER et que l'exemption de participation aurait été applicable dans le cas où l'actionnaire était résident aux Pays-Bas.

Impôt sur les salaires

- ▶ Prélèvement à la source sur les salaires
- ▶ Paiement anticipé d'impôt sur l'impôt sur le revenu
- ▶ Par mois, pour chaque employeur
- ▶ Charges sociales et impôt conjoint payable aux autorités fiscales.
- ▶ Charges de pension collective (par secteur).
- ▶ Régime de dépenses de travail
- ▶ Règle de 30%

TVA

- ▶ Basé sur la directive 2006/112/CE
- ▶ Déposé par trimestre ou par mois (exception: par an)
- ▶ One stop shop

Personnel

- ▶ Contrat de travail
- ▶ Contrat de mission (freelance; 'ZZP' – loi sur les arrangements d'emploi fictifs)
- ▶ Accord contractuel (si le but des activités est de construire un article à caractère physique)

Contrat de travail

- ▶ Salaire minimum légal (1685 € brut par mois, hors indemnité de vacances de 8%)
- ▶ Conventions collectives de travail (CAO)
- ▶ Syndicats
- ▶ Contrat de travail (CDI/CDD) CDD<36 Mois, <3 contrats consécutifs
- ▶ Résiliation d'un CDD presque impossible
- ▶ Résiliation d'un CDI: Procédure de licenciement (ou consentement mutuel)

Exceptions: Période d'essai (limité) et licenciement sommaire (motif urgent) Obligatoire: législation du pays où le travail est effectué

Des questions? Appelez-nous

Ne perdez pas de temps à chercher des informations: appelez notre conseiller Ruud van Zijl ou envoyez-lui un message!

+31 (0)6 55 33 78 53

info@vermetten.nl

www.vermetten.nl/comptable-aux-pays-bas

Cliquez ici pour les questions-réponses!



Vermetten
accountants | adviseurs